

*Obligation structurée – Emission*

Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU)

# Market Leaders Auto Switch To Bond

Emis par CODEIS Securities S.A.





# Sommaire

|   |    |
|---|----|
| <i>Introduction</i>   | 5  |
| Public cible  | 6  |
| Nature de l'investissement  | 6  |
| <i>L'indice Solactive Market Leaders 25 AR</i>  | 7  |
| L'indice en bref  | 8  |
| Détail du processus de sélection  | 9  |
| <i>Evolution et composition de l'indice Solactive Market Leaders 25 AR</i>  | 10 |
| Evolution de l'indice Solactive Market Leaders 25 AR<br>et d'un panier 56% indice Euro Stoxx 50® (PR)/24% indice S&P 500® (PR)/<br>20% indice MSCI AC Asia Pacific sur les dernières années             | 10 |
| Zoom sur la performance et la volatilité à 1 an de l'indice Solactive Market Leaders 25 AR<br>et d'un panier 56% indice Euro Stoxx 50® (PR)/24% indice S&P 500® (PR)/20% indice<br>MSCI AC Asia Pacific | 10 |
| Composition de l'indice   | 10 |
| Un indice diversifié d'un point de vue sectoriel et géographique  | 11 |
| <i>Mécanisme de remboursement</i>   | 12 |
| Mécanisme 'Switch To Bond'  | 12 |
| Illustrations fictives  | 13 |
| Focus sur le mécanisme de calcul de la moyenne des performances de l'indice   | 13 |
| <i>Principaux risques de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU)<br/>Market Leaders Auto Switch To Bond</i>  | 15 |
| Double risque de crédit et impacts  | 15 |
| Risque de rendement   | 16 |
| Risque de fluctuation du prix   | 16 |
| Risque de liquidité   | 16 |
| Risque lié à l'indice   | 16 |
| Information complémentaire de droit belge   | 16 |
| <i>Caractéristiques techniques</i>  | 18 |
| Zoom sur l'Emetteur CODEIS Securities S.A., société de droit luxembourgeois   | 18 |
| Composition d'une obligation structurée émise par CODEIS Securities S.A.  | 19 |
| <i>Principales caractéristiques financières</i>   | 20 |
| <i>Avis important</i>   | 22 |



# Introduction

- Obligation structurée d'une durée de 9 ans.
- Performance liée à celle de l'indice Solactive Market Leaders 25 AR<sup>1</sup>. L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets, moins un taux de dividende fixe de 4,5% par an.
- Chaque semestre, à partir de la fin du semestre 1 et jusqu'au semestre 17 (17 dates d'observations semestrielles), si la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale est supérieure ou égale à +40%, un mécanisme 'Switch To Bond' est automatiquement activé (la probabilité d'activation de ce mécanisme est très faible). Dans ce cas, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais<sup>2</sup> et taxes) à l'échéance des 9 ans. En outre, vous bénéficiez d'un coupon brut de 2% (soit 4% par an) par semestre écoulé depuis l'origine lors du semestre de l'activation du mécanisme 'Switch To Bond', puis d'un coupon brut de 2% chaque semestre les semestres suivants jusqu'à l'échéance des 9 ans.
- A l'échéance, vous avez droit :
  - en cas d'activation automatique en cours de vie du mécanisme 'Switch To Bond' :
    - au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais<sup>2</sup> et taxes) plus le dernier coupon brut de 2%.
  - en l'absence d'activation automatique en cours de vie du mécanisme 'Switch To Bond' :
    - si la performance moyenne de l'indice est positive, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais<sup>2</sup> et taxes) ET à une plus-value brute<sup>3</sup> unique équivalente à 100% de la performance moyenne<sup>4</sup> de l'indice ;
    - si la performance moyenne de l'indice est négative ou nulle, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais<sup>2</sup> et taxes).
- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial et à ces éventuels coupons ou à cette éventuelle plus-value sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.<sup>5</sup>
- Exposition du capital à 100% en dépôt auprès de la Banque Nagelmackers S.A.

<sup>1</sup> Voir description en pages 8 et 9.

<sup>2</sup> Frais d'entrée de 2,50%.

<sup>3</sup> Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

<sup>4</sup> Moyenne des performances de l'indice, observées chaque mois durant les 37 derniers mois de l'obligation structurée.

<sup>5</sup> CODEIS Securities S.A. est une société de droit luxembourgeois. Pour plus d'informations, rendez-vous en page 18.

## Public cible

Cette obligation structurée complexe est réservée aux clients de la Banque Nagelmackers S.A. (FSMA 025573 A).

Ces clients doivent également posséder suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre les caractéristiques du produit Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Market Leaders Auto Switch To Bond et disposer d'un profil d'investisseur permettant cet investissement (voir page 20).

## Nature de l'investissement

Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Market Leaders Auto Switch To Bond est une obligation structurée émise par CODEIS Securities S.A. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.<sup>1</sup>) :

- vous rembourser à l'échéance au minimum 100% du capital investi (hors frais<sup>2</sup> et taxes) ;
- vous faire bénéficier d'une éventuelle plus-value brute<sup>3</sup> unique liée à la performance moyenne<sup>4</sup> de l'indice en l'absence d'activation du mécanisme 'Switch To Bond' ou d'un coupon brut semestriel de 2% (soit 4% par an) en cas d'activation automatique du mécanisme 'Switch To Bond' (voir page 12). La probabilité d'activation de ce mécanisme est très faible.

Afin de remplir ses obligations, CODEIS Securities S.A. effectue :

- d'une part, un **dépôt** auprès de la Banque Nagelmackers S.A. en vue de permettre le remboursement du capital à l'échéance et,
- d'autre part, un **swap** (un contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) auprès de Société Générale en vue de donner droit, en plus du remboursement du capital, à :
  - un versement éventuel des coupons semestriels bruts de 2% en cas d'activation automatique du mécanisme 'Switch To Bond' ;
  - une éventuelle plus-value<sup>3</sup> équivalente à la performance moyenne<sup>4</sup> de l'indice si celle-ci est positive en l'absence d'activation du mécanisme 'Switch To Bond'.

### Conséquences

- En cas de faillite ou de risque de faillite de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.<sup>1</sup>, de Société Générale ou de la Banque Nagelmackers S.A., vous risquez de ne pas percevoir les sommes auxquelles vous auriez droit et de perdre le capital que vous avez investi ou une partie de celui-ci.
- Vous êtes par ailleurs soumis à un risque de crédit complémentaire sur Société Générale au titre du swap. La faillite ou le risque de faillite de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.<sup>1</sup> ou de Société Générale est ainsi susceptible d'affecter, le cas échéant, le versement des coupons semestriels en cas d'activation automatique du mécanisme 'Switch To Bond' ou la plus-value<sup>3</sup> potentielle payable à l'échéance en l'absence d'activation du mécanisme 'Switch To Bond'. Pour plus d'informations, consultez le paragraphe 'Double risque de crédit et impacts' en page 15 ainsi que les caractéristiques techniques de CODEIS Securities S.A. en page 18.

<sup>1</sup> CODEIS Securities S.A. est une société de droit luxembourgeois. Pour plus d'informations, rendez-vous en page 18.

<sup>2</sup> Frais d'entrée de 2,50%.

<sup>3</sup> Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

<sup>4</sup> Moyenne des performances de l'indice, observées chaque mois durant les 37 derniers mois de l'obligation structurée.



L'indice Solactive Market  
Leaders 25 AR

Pour un investissement diversifié et potentiellement performant à long terme, l'indice Solactive Market Leaders 25 AR s'expose à une sélection de 25 sociétés issues des grandes zones développées et leaders dans leurs secteurs respectifs, combinée à un filtre de liquidité et de volatilité\*.

Dans un contexte économique encore incertain malgré une amorce de reprise, il est plus que jamais important de procéder à des investissements en actions en sélectionnant au mieux les sous-jacents. Dans ce cadre, une sélection d'entreprises ayant une position de leader, c'est-à-dire avec une part de marché significative dans leur secteur, peut potentiellement offrir une meilleure performance financière à moyen et long terme.

En effet, la profitabilité et la pérennité d'une grande entreprise sont intrinsèquement liées à ses parts de marché. C'est un critère fondamental de performance, qui s'explique par les notions d'économies d'échelle, de puissance de marché et de qualité du management. Les entreprises ayant une position de leader offrent donc habituellement une bonne rentabilité aux investisseurs, ainsi que des marges élevées.

## L'indice en bref

L'indice est calculé de manière systématique et publié par Solactive, agence indépendante spécialisée dans la création et le calcul d'indices.

### CET INDICE SE COMPOSE D'ACTIONS SELECTIONNEES PARMIS

- Les 500 plus importantes capitalisations boursières issues des zones développées suivantes : Australie, Canada, Corée du Sud, Europe, Etats-Unis, Hong Kong, Japon et Taïwan
- L'exposition à des actions internationales de grandes zones développées permet d'aller puiser dans les principaux moteurs de l'économie mondiale et de diversifier son investissement sur des marchés qui peuvent présenter des cycles décalés

### IL INTEGRE UNE EXPOSITION A LA PERFORMANCE D'UN PANIER EQUIPONDERE D'ACTIONS SELECTIONNEES POUR

- Leur potentiel de performance à moyen et long terme au travers de leur position de leader dans leurs secteurs respectifs
- Leur volatilité\* faible, donc un niveau de risque maîtrisé

\* La volatilité caractérise la propension du cours d'une action, d'un fonds ou d'un indice à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Ainsi, plus un actif financier connaît de mouvements violents, plus sa volatilité est élevée. La volatilité historique d'un actif peut être un indicateur fiable du niveau de risque associé à cet actif.

Par ailleurs, les 25 actions sont équipondérées (c'est-à-dire un poids de 4% pour chaque action composant l'indice). A la différence des indices de référence, pondérés sur la base de la capitalisation boursière (par exemple, l'Euro Stoxx 50® ou le S&P 500®), l'équipondération appliquée ici évite de surpondérer les actions dont le cours a déjà bien augmenté.

L'indice est dit 'Price Return' synthétique. Il reprend la valeur de toutes les actions réinvestissant leurs dividendes nets, moins un taux de dividende fixe de 4,5% par an. Ceci permet de réduire toute variabilité autour des changements potentiels de dividendes d'année en année. L'investisseur ne bénéficie donc pas de la totalité des dividendes distribués par les actions qui composent l'indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs à 4,5%, l'investisseur est désavantagé par rapport à un indice 'Price Return' classique.

L'indice ne comporte pas de couverture contre le risque de change.

L'évolution, la composition et les règles de cet indice systématique sont disponibles sur le site de Solactive : [www.solactive.com](http://www.solactive.com)



## Détail du processus de sélection



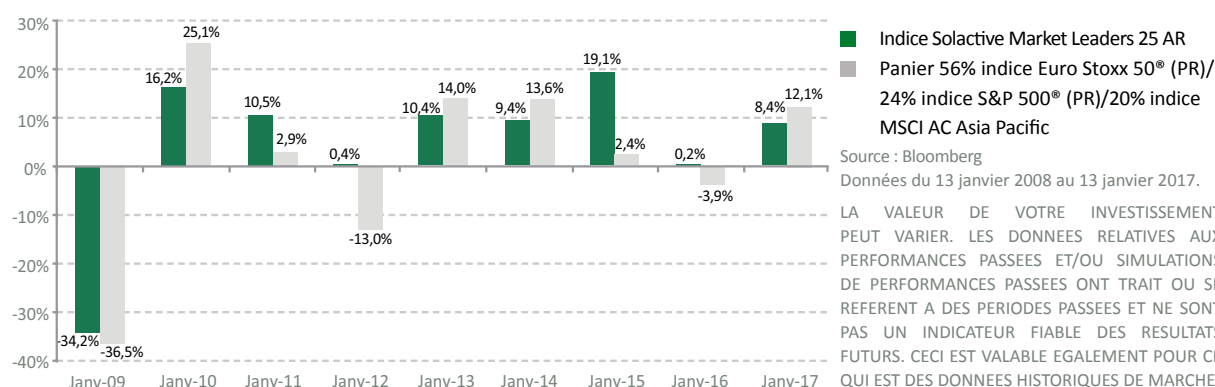
La composition de l'indice Solactive Market Leaders 25 AR est réajustée chaque trimestre afin de s'assurer que ces critères sont respectés en permanence. Si une valeur ne respecte plus les critères de sélection lors du rebalancement trimestriel, elle sort de l'indice.

# Evolution et composition de l'indice Solactive Market Leaders 25 AR

L'indice a été lancé le 8 août 2016. Toutes les données antérieures au 8 août 2016 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. Pour suivre l'évolution de l'indice ainsi que sa composition, les investisseurs peuvent consulter le site de Solactive à l'adresse suivante : <https://www.solactive.com/?s=WOLEAD&index=DE000SLA1854>

*Evolution de l'indice Solactive Market Leaders 25 AR et d'un panier\* 56% indice Euro Stoxx 50® (PR)/24% indice S&P 500® (PR)/20% indice MSCI AC Asia Pacific sur les dernières années*

Performances annuelles calculées le 13 janvier de chaque année entre le 13 janvier 2008 et le 13 janvier 2017



*Zoom sur la performance et la volatilité à 1 an de l'indice Solactive Market Leaders 25 AR et d'un panier 56% indice Euro Stoxx 50® (PR)/24% indice S&P 500® (PR)/20% indice MSCI AC Asia Pacific*

|   | Solactive Market Leaders 25 AR | Panier 56% indice Euro Stoxx 50® (PR)/24% indice S&P 500® (PR)/20% indice MSCI AC Asia Pacific |
|---|--------------------------------|--|
| <b>Performance annualisée sur 9 ans</b> | <b>3,2%</b>                    | <b>0,2%</b>  |
| <b>Performance sur 1 an</b>             | <b>8,4%</b>                    | <b>12,1%</b>   |
| <b>Volatilité** historique 1 an</b>     | <b>13,5%</b>                   | <b>17,3%</b>   |

Source : Bloomberg - Données du 13 janvier 2008 au 13 janvier 2017.

\* Le panier vise à refléter l'exposition de l'indice Solactive Market Leaders 25 AR, soit 56% (14/25) Europe (indice Euro Stoxx 50®), 24% (6/25) Amérique (indice S&P 500®) et 20% (5/25) Asie-Pacifique (indice MSCI AC Asia Pacific).

\*\* La volatilité à 1 an représente les amplitudes de variation historiques de l'indice sur une période d'un an (cf. page 8 pour la définition de la volatilité).

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

## Composition\*\*\* de l'indice

### Un indice diversifié d'un point de vue sectoriel et géographique

| Société                        | Pays        | Secteur                                       |
|--------------------------------|-------------|---|
| ALLSTATE CORP                  | Etats-Unis  | Assurance dommages                            |
| ANHEUSER-BUSCH INBEV SA NV     | Belgique    | Boissons alcoolisées                          |
| AON PLC                        | Royaume-Uni | Courtiers / Services en assurance             |
| ASML HOLDING NV                | Pays-Bas    | Production d'équipement électronique          |
| BASF                           | Allemagne   | Grand groupe diversifié de chimie             |
| BAYER                          | Allemagne   | Activité pharmaceutique                       |
| CLP HOLDINGS LTD               | Hong Kong   | Electricité                                   |
| COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA | Australie   | Grands groupes bancaires                      |
| DEUTSCHE POST                  | Allemagne   | Fret aérien                                   |
| FRESENIUS MEDICAL CARE         | Allemagne   | Services de la santé                          |
| HEINEKEN NV                    | Pays-Bas    | Boissons alcoolisées                          |
| HONG KONG & CHINA GAS LTD      | Hong Kong   | Distributeurs de gaz                          |
| KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV  | Pays-Bas    | Commerce alimentaire                          |
| MTR CORPORATION LTD            | Hong Kong   | Industrie ferroviaire                         |
| PEPSICO INC                    | Etats-Unis  | Boissons non alcoolisées                      |
| SYNGENTA AG                    | Suisse      | Chimie et agriculture                         |
| TELSTRA CORPORATION LTD        | Australie   | Principales entreprises de télécommunications |
| UNIBAIL-RODAMCO SE             | France      | Immobilier                                    |
| UNITED PARCEL SERVICE INC      | Etats-Unis  | Fret aérien                                   |
| VINCI SA                       | France      | Génie civil                                   |
| VODAFONE GROUP PLC             | Royaume-Uni | Télécommunications sans fil                   |
| WAL-MART STORES INC            | Etats-Unis  | Magasins à prix réduits                       |
| WALT DISNEY CO                 | Etats-Unis  | Conglomérat de médias                         |
| WASTE MANAGEMENT INC           | Etats-Unis  | Services environnementaux                     |
| WPP PLC                        | Royaume-Uni | Services marketing et publicitaires           |

\*\*\*Toutes les actions de l'univers d'investissement sont passées en revue tous les 3 mois (voir page 9).

Source : Solactive au 16/12/2016. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# Mécanisme de remboursement

D'une durée de 9 ans, Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Market Leaders Auto Switch To Bond vous permet d'accéder à l'indice Solactive Market Leaders 25 AR, un indice composé de 25 actions sélectionnées pour leur position de leaders dans leurs secteurs respectifs, choisies au sein des grandes zones développées mondiales (voir pages 8 et 9).

## Mécanisme 'Switch To Bond'

A l'issue des semestres 1 à 17<sup>1</sup>, on observe la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale (24/03/2017). Si cette performance est supérieure ou égale à +40%, le mécanisme 'Switch To Bond' est automatiquement activé et vous donne droit à :

- un remboursement de l'intégralité du capital investi (hors frais<sup>2</sup> et taxes) à l'échéance des 9 ans ;
- un coupon unique brut de 2% (soit 4% par an) par semestre écoulé depuis l'origine lors du semestre de l'activation du mécanisme 'Switch To Bond', puis un coupon brut de 2% chaque semestre suivant jusqu'à l'échéance finale.

*Exemple : si à l'issue du semestre 5, la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale est supérieure ou égale à +40%, le mécanisme 'Switch To Bond' est activé et l'évolution future de l'indice n'aura plus d'influence sur le rendement.*

L'investisseur reçoit alors à l'issue du semestre 5 un coupon brut égal à  $2\% \times 5$  (soit 10%), puis un coupon brut de 2% à l'issue des semestres 6 à 18. A l'échéance des 9 ans, l'investisseur a droit à un remboursement de l'intégralité du capital investi (hors frais<sup>2</sup> et taxes).

La probabilité d'activation de ce mécanisme est très faible.

**Sinon, à l'échéance des 9 ans, en l'absence d'activation du mécanisme 'Switch To Bond' en cours de vie, Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Market Leaders Auto Switch To Bond vous donne droit à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.) :**

- un remboursement de l'intégralité de votre capital initial (hors frais<sup>2</sup> et taxes) si la performance moyenne<sup>3</sup> de l'indice est négative ou nulle ;
- un remboursement de l'intégralité de votre capital investi (hors frais<sup>2</sup> et taxes) plus 100% de la performance moyenne<sup>3</sup> de l'indice<sup>4</sup> si la performance moyenne<sup>3</sup> de l'indice est positive.

Les performances de l'indice pour le calcul de la moyenne sont observées chaque mois pendant les 37 derniers mois de l'obligation structurée.

| Scénario à l'échéance en l'absence d'activation du mécanisme 'Switch To Bond'  |  |
|--|--|
| Moyenne des performances de l'indice observées chaque mois pendant les 37 derniers mois de l'obligation structurée Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Market Leaders Auto Switch To Bond | Remboursement à l'échéance   |
| Inférieure ou égale à 0%   | 100% de votre capital initial (hors frais <sup>2</sup> et taxes)   |
| Supérieure à 0%  | 100% de votre capital initial (hors frais <sup>2</sup> et taxes) + Performance moyenne <sup>3</sup> de l'indice <sup>4</sup> |

N.B. : le point de sortie lissé retenu pour le calcul de la performance moyenne à l'échéance peut être inférieur à la valeur de clôture de l'indice observée à la date d'échéance.

Les montants de remboursement présentés dans le tableau ci-dessus s'entendent sauf faillite ou risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.

<sup>1</sup> Dates d'observations semestrielles renseignées en page 20.

<sup>2</sup> Frais d'entrée de 2,50%.

<sup>3</sup> Moyenne des performances de l'indice, observées chaque mois durant les 37 derniers mois de l'obligation structurée.

<sup>4</sup> Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

## Illustrations fictives

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative, informative et illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de l'obligation structurée. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Nagelmackers ni une garantie quant à la plus-value effectivement distribuée.

Dans l'hypothèse d'une faillite ou risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A., l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, le remboursement pouvant même être nul.

|  | Performance très faible | Performance médiane (sans activation du mécanisme 'Switch To Bond') | Performance élevée (activation du mécanisme 'Switch To Bond')   |
|--|-------------------------|---|---|
| Activation du mécanisme 'Switch To Bond'   | Non                     | Non   | Oui, performance de l'indice $\geq +40\%$ à l'issue du semestre 5   |
| Coupons bruts du mécanisme 'Switch To Bond'  | Non                     | Non   | 10% bruts (2% x 5) à l'issue du semestre 5, puis 2% bruts à l'issue des semestres suivants jusqu'à l'échéance |
| Performance constatée de l'indice à l'échéance   | -42,00%                 | 9,00%   | NA  |
| Performance moyenne de l'indice  | -24,30%                 | 17,50%  | NA  |
| Remboursement à l'échéance   | 100%                    | 117,50%   | 102,00%   |
| Rendement annuel actuariel avant précompte mobilier <sup>1</sup> (frais d'entrée inclus <sup>2</sup> ) | -0,27%                  | 1,52%   | 3,65%   |

### Focus sur le mécanisme de calcul de la moyenne des performances de l'indice

|  | Mois 72 | Mois 73 | Mois 74 | Mois 75 | [...] | Mois 104 | Mois 105 | Mois 106 | Mois 107 | Mois 108 |
|--|---------|---------|---------|---------|-------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Performance de l'indice Solactive Market Leaders 25 AR par rapport à la date de constatation initiale (24/03/2017) | 29%     | 32%     | 27%     | 25%     | ...   | 17%      | 18%      | 15%      | 13%      | 9%       |
| Moyenne des 37 performances mensuelles de l'indice   |         |         |         |         |       |          |          |          |          | 17,50%   |

<sup>1</sup> Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

<sup>2</sup> Frais d'entrée de 2,50%.



# Principaux risques de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Market Leaders Auto Switch To Bond

## *Double risque de crédit et impacts*

Dans le cadre de cette émission effectuée par CODEIS Securities S.A., l'investisseur est exposé au risque de faillite de l'Emetteur CODEIS Securities S.A. Eu égard à la nature du véhicule CODEIS Securities S.A., l'investisseur est exposé au risque de crédit des deux débiteurs (Banque Nagelmackers S.A. et Société Générale) des contrats de dépôt et de swap constituant l'actif du compartiment. La majeure partie des fonds issus de la commercialisation des obligations structurées est mise en dépôt auprès de la Banque Nagelmackers S.A. en vue de permettre le remboursement du capital investi à l'échéance, ce qui vous expose à un risque de crédit sur la Banque Nagelmackers S.A. En cas de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., vous risquez de perdre l'intégralité ou une partie de votre investissement initial. Un changement de la perception du risque de crédit de la Banque Nagelmackers S.A. peut faire varier la valeur du titre au fil du temps. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel est important. Le versement potentiel des coupons semestriels bruts ou la plus-value potentielle de cet investissement à l'échéance (liée à la performance de l'indice) sont obtenus grâce à un contrat de swap (contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) conclu entre CODEIS Securities S.A. et Société Générale. Vous supportez donc en complément un risque de crédit sur Société Générale pour le droit au versement potentiel des coupons semestriels bruts ou du versement à l'échéance de la plus-value potentielle de l'investissement liée à la performance de l'indice. La survenance d'une faillite ou d'un risque de faillite de Société Générale au titre du swap ne constituera pas un cas de remboursement par anticipation des obligations structurées, mais sera néanmoins, le cas échéant, un événement de nature à modifier la plus-value due à la date d'échéance prévue. Dans un tel contexte, et dans l'hypothèse complémentaire où la Banque Nagelmackers S.A. ne fait pas défaut, vous aurez alors droit au remboursement du capital investi (hors frais<sup>1</sup> et taxes). Pourront s'y ajouter les sommes recouvrées relatives à la créance que CODEIS Securities S.A. possède sur Société

Générale (ce montant pouvant être nul). Ce versement exceptionnel pourra intervenir en une ou plusieurs fois, jusqu'à deux ans après la date d'échéance prévue (dans le cas où la date d'échéance prévue devrait être étendue). En raison du caractère multiséries du compartiment dédié à la Banque Nagelmackers S.A., la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée<sup>2</sup> relatif à un cas de faillite de l'Emetteur entraînera l'exigibilité de toutes les séries de titres en vie émises par le compartiment. Selon le montant effectivement remboursé, vous supportez un risque de perte en capital. Si la Banque Nagelmackers S.A. venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, le dépôt effectué par l'Emetteur auprès d'elle dans le cadre de l'émission des notes pourrait être annulé, en tout ou en partie, ou converti en instruments de capitaux propres (actions), sur décision du régulateur (bail-in). Dans ce cas, étant donné que ce dépôt sert au remboursement du capital investi à l'investisseur, celui-ci court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi. En investissant dans ce produit l'investisseur supporte un risque de perte partielle voire totale du capital investi en cas de faillite de Société Générale, de la Banque Nagelmackers S.A. ou de l'Emetteur CODEIS. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la Société Générale est notée 'Investment Grade' par les principales agences de notation (notée 'A' par Standard & Poor's et notée 'A2' par Moody's au 13/01/2017) et que la Banque Nagelmackers S.A. ne fait l'objet d'aucune notation par ces agences. En conséquence, cet élément doit être pris en compte par l'investisseur potentiel dans l'appréciation global du niveau de risque du produit, en tenant compte en particulier de sa capacité à l'évaluer par lui-même. A cette fin, des éléments descriptifs et/ou financiers relatifs à la Banque Nagelmackers S.A. sont disponibles plus particulièrement : 1/ dans le Drawdown Prospectus daté du 18 janvier 2017 (en annexe duquel figure une traduction du rapport annuel consolidé 2015 déposé par la Banque Nagelmackers S.A. auprès de la Banque Nationale de Belgique) ; 2/ dans le résumé associé au Drawdown Prospectus, aux éléments B.30, D.2 et D.6 ;

<sup>1</sup> Frais d'entrée de 2,50%.

<sup>2</sup> Veuillez vous référer aux caractéristiques techniques en page 18 pour le détail de l'exigibilité anticipée.

3/ dans le rapport d'activité 2015 disponible sur le site de la Banque Nagelmackers S.A. au lien suivant : [https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Werkingsverslag\\_2015\\_FR.pdf](https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Werkingsverslag_2015_FR.pdf)

Il existe une incertitude quant à la capacité de CODEIS Securities S.A. en tant que déposant à être considéré comme un client éligible permettant de bénéficier du système belge de protection des dépôts organisé dans le cadre du fonds de garantie pour les services financiers (le 'Fonds de Garantie'), qui assurerait à CODEIS Securities S.A. une protection à hauteur d'un certain montant sur l'ensemble de ses dépôts effectués auprès de la Banque Nagelmackers S.A. (le 'Montant Protégé'). Sous réserve que CODEIS Securities S.A. soit bénéficiaire du Fonds de Garantie, ce qui reste incertain, CODEIS Securities S.A. rétribuerait (selon l'ordre de priorité) le Montant Protégé perçu le cas échéant à due proportion entre toutes les séries de titres émis au sein de tous les compartiments associés, de sorte que, le cas échéant, le montant reçu par chaque investisseur pourrait être faible comparé à son investissement initial. En tout état de cause, le détenteur potentiel des titres ne bénéficie pas directement du Fonds de garantie, contrairement à une situation où il serait déposant auprès de la Banque Nagelmackers S.A.

### *Risque de rendement*

Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Market Leaders Auto Switch To Bond n'offre pas de rendement fixe à l'échéance. En l'absence d'activation automatique du mécanisme 'Switch To Bond' et si la moyenne des performances de l'indice depuis l'origine, observées au cours des 37 derniers mois de la vie de l'obligation structurée, est nulle ou négative, vous ne réaliserez pas de rendement positif. Par ailleurs, la performance moyenne de l'indice retenue à l'échéance peut être inférieure à la performance finale de l'indice calculée à partir de la valeur de clôture de l'indice à la date d'échéance.

### *Risque de fluctuation du prix*

Vous devez être conscient que la valeur de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Market Leaders Auto Switch To Bond peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au prix d'émission. En cas de vente anticipée, vous pouvez alors subir une perte en capital. D'ici à l'échéance, la valeur de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Market Leaders Auto Switch To Bond pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution de l'indice Solactive Market Leaders 25 AR, des taux d'intérêt et de la perception du risque de

crédit de la Banque Nagelmackers S.A. Le droit au remboursement de minimum 100% du capital investi (hors frais<sup>1</sup> et taxes) ne vaut qu'à l'échéance.

### *Risque de liquidité*

Les obligations structurées ne seront pas cotées sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, Société Générale assurera une certaine liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché, dont l'appréciation revient à Société Générale. En général, il n'est pas dans l'intérêt du client de vendre anticipativement son obligation structurée. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Société Générale. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à Société Générale se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché (le prix proposé par Société Générale ne comprend pas la taxe sur les opérations de Bourse et les impôts éventuels). La Banque Nagelmackers S.A. s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur de l'obligation structurée sur [nagelmackers.be/fr/cours-et-infos](http://nagelmackers.be/fr/cours-et-infos) (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).

### *Risque lié à l'indice*

Si l'indice était affecté par un événement exceptionnel (comme une modification matérielle, sa suppression ou la non-publication de sa valeur, etc.), les conditions de l'obligation structurée pourraient être ajustées afin de tenir compte de cet événement et l'Emetteur aura la possibilité de procéder à un remboursement d'au minimum 100% de la valeur nominale du produit à l'échéance. Cependant, le client peut, s'il le souhaite, vendre le produit au prix de marché sur le marché secondaire avant l'échéance (sans frais). Plus de détails sur ces événements et leurs conséquences pour l'investisseur en pages 209 à 235 du Prospectus de Base du programme d'émission CODEIS (section 'Technical Annex') et en pages 91 à 96 du Drawdown Prospectus.

### *Information complémentaire de droit belge*

Société Générale dans son rôle d'agent de calcul et CODEIS Securities S.A. comme Emetteur pourraient être tenus de respecter le code de droit économique belge, en particulier les dispositions relatives aux clauses abusives, dans l'application des clauses du prospectus de base et/ou du Drawdown Prospectus relatifs à l'émission de ce produit distribué en Belgique, pour autant que ces dispositions soient applicables à ce dernier.

<sup>1</sup> Frais d'entrée de 2,50%.





# Caractéristiques techniques

## *Zoom sur l'Emetteur CODEIS Securities S.A., société de droit luxembourgeois*

Le support principal d'information relatif à Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Market Leaders Auto Switch To Bond est constitué par le Drawdown Prospectus daté du 18 janvier 2017 ('Issue of up to EUR30,000,000 Series 18/17.03/A0049 AutoSwitch Notes due 2026') approuvé par la CSSF. Ce document incorpore par référence le Prospectus de Base du programme d'émission CODEIS daté du 20 juin 2012 (complété par les suppléments du 29 juin 2012 et du 16 août 2012) tel qu'approuvé par la CSSF. Ces documents sont consultables sur [prospectus.socgen.com](http://prospectus.socgen.com) et sur [nagelmackers.be/fr/marketleadersswitchtobond](http://nagelmackers.be/fr/marketleadersswitchtobond).

CODEIS Securities S.A. est une société de titrisation dont les statuts permettent la création d'un ou plusieurs compartiment(s) ségrégué(s). L'objet de CODEIS Securities S.A. est l'émission de titres adossés à et sécurisés par des actifs distincts détenus par ces compartiments.

Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Market Leaders Auto Switch To Bond sera émis dans le cadre d'un compartiment multiséries dédié à Nagelmackers et utilisé pour l'émission de plusieurs séries d'obligations structurées. Les investisseurs potentiels dans ces obligations structurées auront un recours limité aux actifs détenus par ce compartiment. Ainsi, en cas de faillite de CODEIS Securities S.A. au titre d'un compartiment, les créanciers dudit compartiment pourront, via l'intervention d'un agent fiduciaire agissant en leur nom (Trustee), saisir les seuls actifs de ce compartiment mais n'auront aucun recours sur les actifs des autres compartiments de l'Emetteur. Cela permet de protéger l'investisseur en cas de mise en liquidation de tout autre compartiment.

Dans le cadre de la présente émission, CODEIS Securities S.A. place auprès de la Banque Nagelmackers S.A., au titre

d'un dépôt, la majeure partie des sommes issues de la commercialisation des titres, permettant d'assurer le remboursement (hors frais et taxes) du capital (sauf faillite ou risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A. et/ou de l'Emetteur). Le solde est utilisé pour financer le swap (contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) entre CODEIS Securities S.A. et Société Générale, en vue de donner droit à l'échéance, en plus du remboursement du capital (hors frais et taxes), à la plus-value potentielle liée à l'indice Solactive Market Leaders 25 AR ou à l'éventuel versement des coupons semestriels bruts, sauf faillite ou risque de faillite de Société Générale et/ou de l'Emetteur. Le(s) dépôt(s) auprès de la Banque Nagelmackers S.A. et le(s) swap(s) de performance constituent les seuls actifs du compartiment.

Ces obligations structurées sont adossées à et sécurisées par les actifs que détient CODEIS Securities S.A. pour le compte du compartiment et plus particulièrement le droit de créance que détient CODEIS Securities S.A. sur la Banque Nagelmackers S.A. au titre de la restitution des sommes placées en dépôt et sur Société Générale au titre des engagements de cette dernière au titre du contrat de swap. En cas de faillite de CODEIS Securities S.A., un Trustee indépendant représentant les investisseurs et agissant dans leur intérêt procédera à la restitution du dépôt et de la créance potentielle au titre du swap afin de permettre le remboursement anticipé des obligations structurées. Dès lors, le montant remboursé à chaque investisseur sera déterminé sur la base des montants recouverts par le Trustee qui correspondra au montant de la créance que détient CODEIS Securities S.A. sur la Banque Nagelmackers S.A. au titre de la restitution des sommes placées en dépôt, sauf en cas de faillite de la Banque Nagelmackers S.A.

Par ailleurs, un cas de force majeure pourra conduire à un remboursement anticipé des obligations structurées. L'Emetteur pourra alors initier le remboursement anticipé des titres et exiger le remboursement du dépôt effectué auprès de la Banque Nagelmackers S.A. Le montant remboursé à chaque investisseur sera déterminé sur la base des montants recouverts. L'attention des investisseurs est

attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale des obligations structurées.

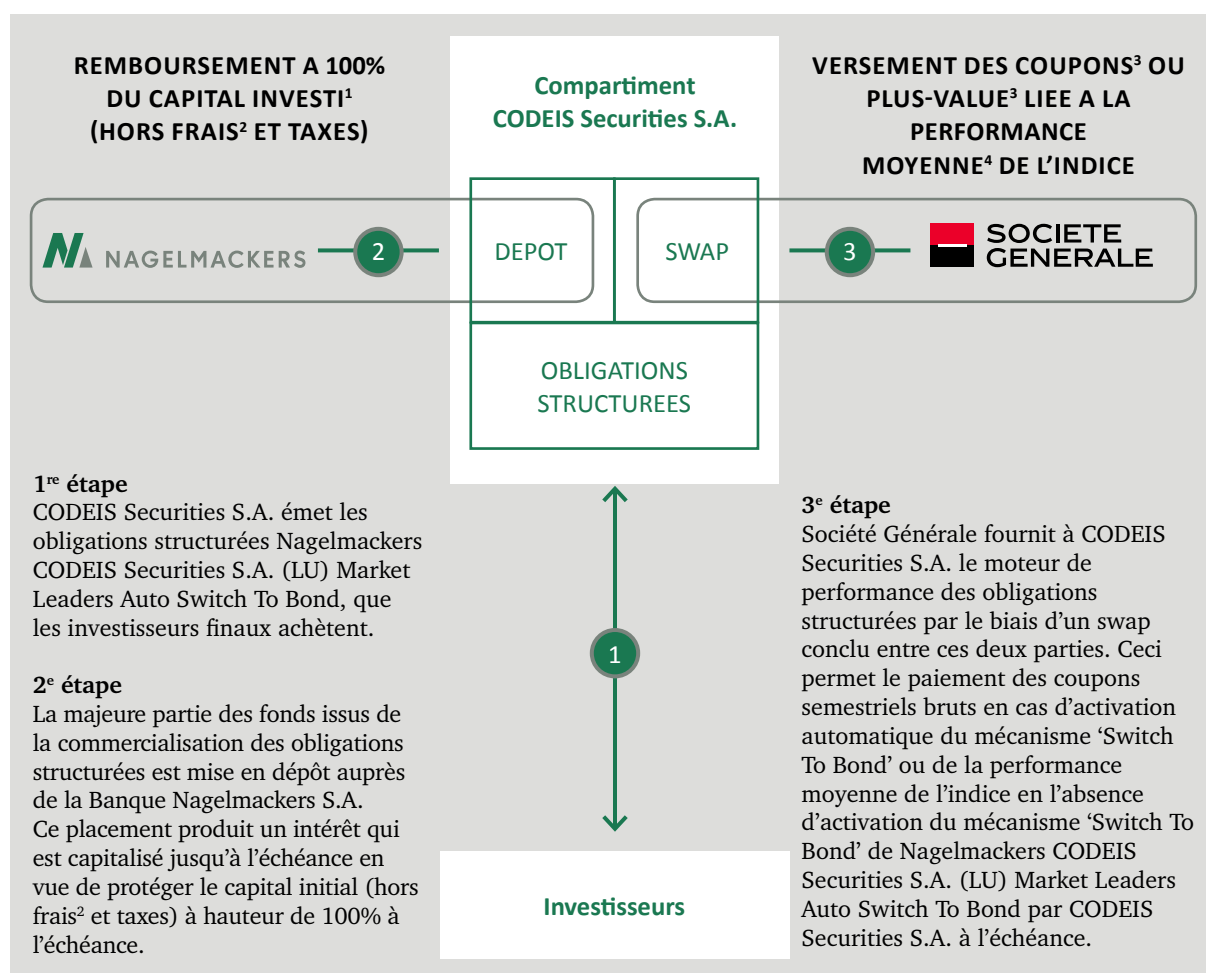
Pour plus de détails, veuillez vous référer au Drawdown Prospectus (pages 26 à 28 et 31 à 51) ainsi qu'au Prospectus de Base (pages 209 à 235).

Société Générale en tant qu'Arrangeur déclare que le produit Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Market Leaders Auto Switch To Bond est conforme à l'ensemble des textes réglementaires et

lois du Royaume de Belgique et notamment les articles applicables aux produits considérés du Code de droit économique belge.

A ce titre, Société Générale dans son rôle d'agent de calcul et CODEIS Securities S.A. comme Emetteur s'engagent à respecter le Code de droit économique belge dans l'application des clauses relatives au produit contenues dans le Prospectus de Base et/ou le Drawdown Prospectus.

## Composition d'une obligation structurée émise par CODEIS Securities S.A.



<sup>1</sup> Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de CODEIS Securities S.A. et/ou de la Banque Nagelmackers S.A.

<sup>2</sup> Frais d'entrée de 2,50%.

<sup>3</sup> Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de CODEIS Securities S.A. et/ou Société Générale.

<sup>4</sup> Moyenne des performances de l'indice, observées chaque mois durant les 37 derniers mois de l'obligation structurée.

# Principales caractéristiques financières

|   |   |
|---|---|
| Nom   | Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Market Leaders Auto Switch To Bond   |
| Code ISIN   | XS1451304254  |
| Prix d'émission   | 100%  |
| Frais et commissions  | Frais d'entrée de 2,50% en sus du prix d'émission, prélevés par Nagelmackers<br><b>Commission de distribution et de partenariat</b><br>Société Générale paiera à Nagelmackers, en tant que distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des titres) pouvant aller jusqu'à 1,00% par an du montant des titres effectivement placés. Du fait d'un accord de partenariat existant entre Nagelmackers et Société Générale, cette dernière paiera également à Nagelmackers une participation aux frais marketing supportés par Nagelmackers (pouvant aller jusqu'à 500 000 EUR par année), ainsi qu'une commission de partenariat annuelle de maximum 0,20% sur le portefeuille total en fin d'année des titres structurés par Société Générale et distribués dans le réseau d'agences de Nagelmackers (ou, s'il s'agit d'un montant plus élevé, jusqu'à 2,50% sur la production annuelle réalisée par Nagelmackers). Eu égard à cet accord de partenariat, cette participation aux frais marketing ainsi que la commission de partenariat sont dues uniquement si, et tant que Nagelmackers, pour son offre de produits structurés, ne propose que des titres structurés par Société Générale. Les frais de distribution et tous les autres frais éventuels facturés par l'Emetteur pour la structuration et le lancement de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Market Leaders Auto Switch To Bond sont déjà inclus dans le prix d'émission. |
| Emetteur  | CODEIS Securities S.A., société de droit luxembourgeois (voir description page 18)  |
| Distributeur  | Banque Nagelmackers S.A.  |
| Type  | Obligation structurée de droit anglais  |
| Devise  | EUR   |
| Coupure   | 1 000 EUR   |
| Minimum d'investissement  | 1 000 EUR   |
| Période de commercialisation  | Du 19 janvier 2017 au 17 mars 2017  |
| Date d'émission   | 24 mars 2017  |
| Date d'échéance   | 31 mars 2026  |
| Date de constatation initiale   | 24 mars 2017  |
| Dates des observations mensuelles pour le calcul de la performance moyenne                  | 24/03/2023 ; 24/04/2023 ; 24/05/2023 ; 26/06/2023 ; 24/07/2023 ; 24/08/2023 ; 25/09/2023 ; 24/10/2023 ; 24/11/2023 ; 27/12/2023 ; 24/01/2024 ; 26/02/2024 ; 25/03/2024 ; 24/04/2024 ; 24/05/2024 ; 24/06/2024 ; 24/07/2024 ; 26/08/2024 ; 24/09/2024 ; 24/10/2024 ; 25/11/2024 ; 24/12/2024 ; 24/01/2025 ; 24/02/2025 ; 24/03/2025 ; 24/04/2025 ; 26/05/2025 ; 24/06/2025 ; 24/07/2025 ; 25/08/2025 ; 24/09/2025 ; 24/10/2025 ; 24/11/2025 ; 24/12/2025 ; 26/01/2026 ; 24/02/2026 ; 24/03/2026  |
| Dates des observations semestrielles pour l'activation du mécanisme 'Switch To Bond'        | 15/09/2017 ; 16/03/2018 ; 17/09/2018 ; 15/03/2019 ; 17/09/2019 ; 17/03/2020 ; 17/09/2020 ; 17/03/2021 ; 17/09/2021 ; 17/03/2022 ; 16/09/2022 ; 17/03/2023 ; 15/09/2023 ; 15/03/2024 ; 17/09/2024 ; 17/03/2025 ; 17/09/2025  |
| Dates de paiement des coupons semestriels en cas d'activation du mécanisme 'Switch To Bond' | 29/09/2017 ; 03/04/2018 ; 01/10/2018 ; 29/03/2019 ; 01/10/2019 ; 31/03/2020 ; 01/10/2020 ; 31/03/2021 ; 01/10/2021 ; 31/03/2022 ; 30/09/2022 ; 31/03/2023 ; 29/09/2023 ; 02/04/2024 ; 01/10/2024 ; 31/03/2025 ; 01/10/2025 ; 31/03/2026   |
| Sous-jacent   | Indice Solactive Market Leaders 25 AR - Ticker Bloomberg : WOLEAD Index   |
| Profil d'investisseur   | Uniquement <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de l'approche classique de détermination des profils d'investisseur : les investisseurs dont le profil d'investisseur permet un investissement à long terme tel que 'Defensive Long Term', 'Conservative Long Term', 'Balanced Long Term', 'Growth Long Term' et 'Full Equity Long Term', cet investissement à risque étant considéré comme un produit de type 'bond'.</li> </ul>   |

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de la nouvelle approche de détermination des profils d'investisseur (Guide Financier) : les investisseurs qui ont un objectif d'investissement de 9 ans ou plus, cet investissement étant considéré comme un produit de protection. En outre, le portefeuille mobilier de l'investisseur, suite à la souscription de cet investissement complexe à capital protégé, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné.</li> </ul> <p>Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers. Nagelmackers vous recommande d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Nagelmackers devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, Nagelmackers doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expériences dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière. En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.</p>               |
| <b>Fiscalité</b>                           | <p>Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (03/01/2017) à un client 'retail' moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Précompte mobilier : 30%</li> <li>• Taxe sur Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,09% sur le marché secondaire (maximum 1 300 EUR).</li> </ul> <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p>  |
| <b>Revente avant l'échéance</b>            | <p>Les obligations structurées ne seront pas cotées sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, Société Générale assurera une certaine liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché, dont l'appréciation revient à Société Générale. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Société Générale. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à Société Générale se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché (le prix proposé par Société Générale ne comprend pas la taxe sur les opérations de Bourse et les impôts éventuels). Nagelmackers s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur du produit (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).</p>  |
| <b>Publication de la valeur du produit</b> | <p>La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Nagelmackers et publiée au minimum une fois par trimestre sur <a href="http://nagelmackers.be/fr/cours-et-infos">nagelmackers.be/fr/cours-et-infos</a>.</p>   |
| <b>Documentation</b>                       | <p>Le présent document est à caractère commercial et non à caractère réglementaire. Avant toute souscription, les investisseurs sont invités à se procurer et à lire attentivement le Drawdown Prospectus dédié à cette émission, daté du 18 janvier 2017 ('Issue of up to EUR30,000,000 Series 18/17.03/A0049 AutoSwitch Notes due 2026') approuvé par la CSSF, dans lequel le Prospectus de Base de CODEIS, approuvé par la CSSF en date du 20 juin 2012 (complété par les suppléments du 29 juin 2012 et 16 août 2012) a été incorporé par référence. Ces documents sont consultables sur <a href="http://prospectus.socgen.com">prospectus.socgen.com</a> et sur <a href="http://nagelmackers.be/fr/marketleadersswitchtobond">nagelmackers.be/fr/marketleadersswitchtobond</a>. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Drawdown Prospectus et notamment à se reporter à la rubrique 'Risk Factors' de ce Drawdown Prospectus. Les principales caractéristiques de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Market Leaders Auto Switch To Bond, émis par CODEIS Securities S.A, exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Le Drawdown Prospectus est disponible gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur <a href="http://nagelmackers.be">nagelmackers.be</a>. En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, les investisseurs disposent d'un droit de retrait de 2 jours.</p> |
| <b>Réclamation</b>                         | <p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via <a href="http://nagelmackers.be">nagelmackers.be</a> ou via <a href="mailto:plaintes@nagelmackers.be">plaintes@nagelmackers.be</a> et ce, dans les délais prévus par les Conditions Bancaires Générales de la banque disponibles dans toutes les agences Nagelmackers et sur <a href="http://nagelmackers.be">nagelmackers.be</a>. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II - Boulevard du Roi Albert II 8 - 1000 Bruxelles (<a href="http://www.ombudsfin.be">www.ombudsfin.be</a>).</p>   |

# Avis important

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques. CODEIS Securities S.A. ('CODEIS') est l'Émetteur du produit. Société Générale sera la contrepartie de CODEIS au titre d'une opération de couverture, opération qui fait partie des actifs du compartiment de CODEIS adossés au produit et elle agira également en tant que Gestionnaire des Actifs du Compartiment et comme Agent de Calcul. L'attention des investisseurs est attirée sur l'intervention de Société Générale en tant que contrepartie de CODEIS, de Gestionnaire des Actifs du Compartiment et d'Agent de Calcul (tels que ces termes sont définis dans le Drawdown Prospectus du produit) et sur les potentiels risques de conflits d'intérêts pouvant en résulter. Ces risques, conformément aux réglementations applicables (notamment la Directive 2004/39/CE relative aux marchés d'instruments financiers (MIFID)) sont mitigés par la mise en place au sein du groupe Société Générale de procédures et dispositifs organisationnels spécifiques. Nous attirons votre attention sur le fait que certaines filiales du groupe Société Générale participent par ailleurs au bon fonctionnement de l'Émetteur CODEIS Securities S.A. Les paiements faits par CODEIS au titre du produit proviennent des paiements reçus par CODEIS au titre des actifs détenus par le compartiment de CODEIS qui participe à l'émission du produit. Les investisseurs doivent être informés du fait que ces paiements ne se feront uniquement que si les flux de trésorerie générés par ces actifs sont suffisants pour couvrir ces obligations de paiements. En particulier, tout événement relatif à un cas de force majeure peut déclencher le défaut de paiement de CODEIS sur le produit et/ou le remboursement anticipé du produit. En cas de liquidation du compartiment de CODEIS, les investisseurs dans le produit ont un recours limité aux actifs du compartiment lié au produit. Après que ces actifs aient été liquidés et les produits distribués selon l'ordre de priorité décrit dans le Drawdown Prospectus, les investisseurs ne sont pas autorisés à tenter d'autres recours contre CODEIS pour recouvrer toute somme, y compris une demande de mise en liquidation judiciaire, et aucun montant supplémentaire ne sera dû par CODEIS au titre du produit.

**Facteurs de risque :** les investisseurs doivent se reporter au Drawdown Prospectus avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique 'facteurs de risques' du Drawdown Prospectus du produit.

**Restrictions générales de vente :** il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Vous trouverez plus d'informations sur les profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers.

**Informations sur les commissions :** si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la 'Personne Intéressée') est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale ou CODEIS paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**Agrément :** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**Protection du capital à l'échéance :** nonobstant le fait que la formule de paiement ou de remboursement du produit comporte une protection totale ou partielle du capital, (i) une telle protection ne vaut qu'à la date d'échéance et (ii) l'investisseur est exposé au risque de crédit et à la performance des actifs collatéralisés. Avant la date d'échéance, le prix ou la valeur du produit peut être inférieur au niveau de cette protection du capital et l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance. A la date de maturité, la valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant initialement investi et, dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

**Performances sur la base de performances brutes :** les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

**Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit :** seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du/des instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit correspondra au prix de marché calculé par Société Générale.

**Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique :** les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ('offshore transaction', tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un 'Cessionnaire Autorisé' signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une 'personne ressortissante des Etats-Unis' ('Non-United States person') définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des 'personnes ressortissantes des Etats-Unis' ('Non-United States persons'), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

**Avertissement relatif à l'Indice :** l'indice mentionné dans le présent document (l'Indice) n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu ou vendu par Solactive AG (le 'Concédant de licence'), de la même façon que le Concédant de licence n'offre aucune garantie implicite ou explicite quant aux conséquences de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque déposée de l'Indice ou du niveau de l'Indice, et ce quelle que soit la période ou méthode concernée. L'Indice est calculé et publié par le Concédant de licence. Le Concédant de licence met tout en oeuvre afin de s'assurer que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'Émetteur, le Concédant de licence n'a aucune obligation de signaler les erreurs concernant l'Indice à des parties tierces et notamment aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers sur ledit instrument financier. Ni la publication de l'Indice par le Concédant de licence ni l'octroi de la licence de l'Indice ou de la marque déposée de l'Indice, avec pour objectif son utilisation dans le cadre d'un instrument financier, ne constituent une recommandation du Concédant de licence à investir dans ledit instrument financier, de même que cela ne représente en aucune façon une garantie ou une opinion du Concédant de licence au sujet d'un investissement quelconque sur ledit instrument financier.

**Traitement fiscal attendu :** le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

**Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes :** l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables.

**Données de marché :** les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



